

CONSIGNES DE COMPORTEMENT EN CAS D'URGENCE : COMMUNES DE CRANS-MONTANA ICOGNE ET LENS

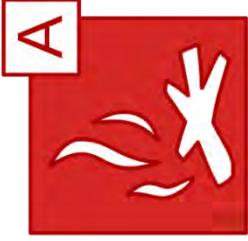
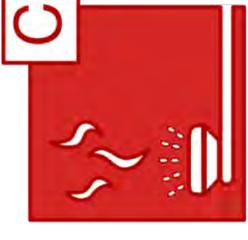


Numéro d'urgence
Crans-Montana:
+41 27 485 04 60



Incendie

Classes de feu :

	CLASSE A	CLASSE B	CLASSE C	CLASSE D	CLASSE F
Signalétique					
Dénomination	Feux de matériaux solides	Feux de liquides	Feux de gaz	Feux de métaux	Feux d'huiles et graisses
Combustible	Bois, papier, tissu, plastiques, déchets, ...	Hydrocarbures (essence, mazout, pétrole), alcool, solvants, vernis, peintures, ...	Propane, butane, acétylène, gaz naturel ou méthane, ...	Limaille de fer, phosphore, magnésium, ...	Huile de friteuse, Graisse alimentaire, ...
Agent extincteur	- Eau pulvérisée (A) - Eau pulvérisée avec additif (AB)	- Diox. de carbone (CO2) - Eau pulvérisée avec additif (AB) - Poudres (BC)	- Poudres (BC)	Extinction réservée aux spécialistes avec du matériel adapté (poudres D, sable, terre)	- Poudres (BC)
Agent extincteur	Poudres polyvalentes ABC				

Incendie



Au feu, que faire?

TEL 118

Rester calme et agir

1 ALARMER LES SAPEURS-POMPIERS TEL 118

- Tél 118 - où cela brûle-t-il? Qu'est-ce qui brûle ?



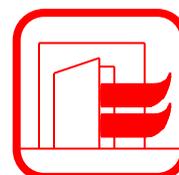
2 SAUVER LES PERSONNES

- Ne pas utiliser l'ascenseur !



3 FERMER PORTES ET FENETRES

- Rester calme !



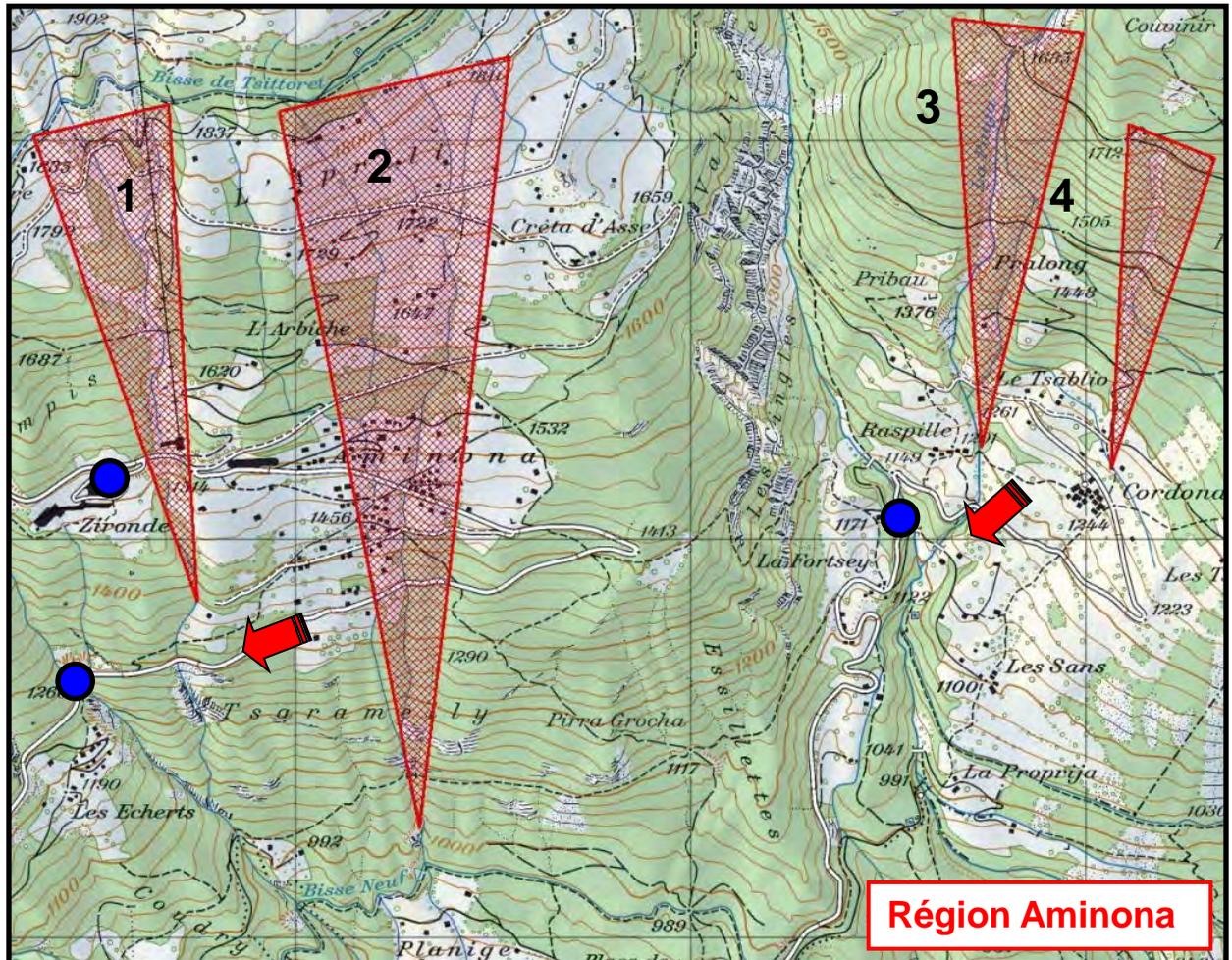
4 COMBATTRE LE FEU

- Avec des couvertures, seaux d'eau, extincteurs ou postes d'incendie



Avalanche

Plan d'évacuation avec places de rassemblement :



 Places de rassemblement



Avalanche



1 ECOUTER

- Écouter la radio et suivre les consignes

2 A FAIRE

- Couper l'électricité, le gaz
- Fermer les portes, fenêtres et volets
- Si possible, rendre l'habitation étanche
- Sortir de chez soi uniquement sur ordre d'évacuation
- Apporter une première aide à ses voisins, personnes âgées et handicapées

3 EVACUATION

- Si l'ordre d'évacuation est donné,
 - Prendre avec soi des effets personnels
 - papiers d'identité
 - médicament, matériel pour bébé, ...
 - ne pas rentrer chez soi sans autorisation
 - ne pas rebrancher le réseau sans autorisation



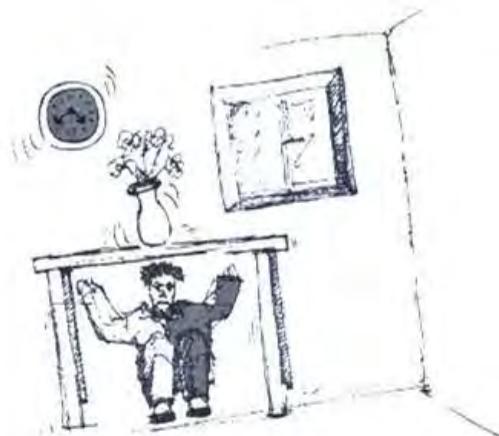
Tremblement de terre

Comportement en cas de séisme :



Si on est dans un bâtiment

- Ne pas tenter de sortir
- S'abriter sous une table solide, un bureau ou un lit massif et attendre la fin de la secousse
- S'éloigner des baies vitrées, des fenêtres
- Ne pas allumer de feux



Si on est dans la rue

- Se tenir à l'écart des bâtiments, pour éviter les chutes d'objets (cheminées, tuiles...)
- Rester au milieu des rues ou dans les espaces libres
- Ne pas rester sous des fils électriques



Si on est en voiture

- Arrêter le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber
- Arrêter le moteur, ne pas descendre et attendre la fin de la secousse



Tremblement de terre



1 A L'INTERIEUR

- Rester à l'intérieur
- S'abriter sous un meuble solide ou un cadre de porte
- Se tenir loin des plafonniers, bibliothèques, fenêtres, ...
- Fermer dès que possible le gaz, l'électricité et l'eau
- Ne pas prendre l'ascenseur ou les escaliers

A L'EXTERIEUR

- Chercher un endroit dégagé, à l'écart des bâtiments, ponts, pylônes électriques, grands arbres, ...

2 ENSUITE

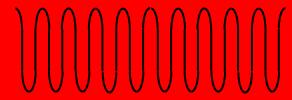
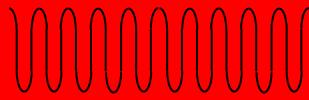
- Écouter la radio
- Rester calme! S'attendre à des répliques sismiques
- Vérifier qu'il n'y a pas de foyer d'incendie
- Contrôler les installations de gaz, eau et électricité
- Se préparer à une évacuation



Systeme d'alarme

Alarme générale

Son oscillant continu



1 min 2 min 1 min

2 x 1 minute



Ecouter la radio



Suivre les instructions



Informer les voisins

Alarme eau

Son continu –
retentit après l'alarme générale



20 sec

20 sec

20 sec

20 sec

10 sec

10 sec

10 sec

12 x 20 secondes



Quitter la zone de danger immédiatement

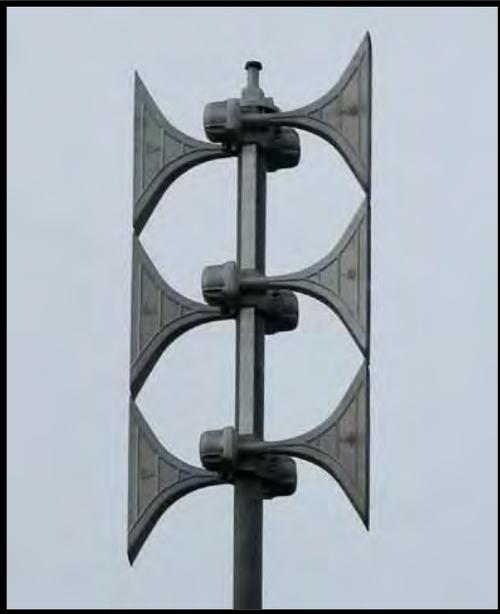


Ecouter la radio

Dans les zones de danger: consulter les consignes et aide-mémoire en vigueur



Système d'alarme



Test des sirènes: le premier mercredi de février

Chaque année, le premier mercredi du mois de février, on procède dans toute la Suisse à un test des sirènes qui sert à vérifier leur bon fonctionnement. Le test portera non seulement sur les sirènes de l'alarme générale mais aussi sur celles de l'alarme eau (13h30 à 15h00). La population est préalablement informée par la radio, par des spots diffusés à la télévision et par des communiqués de presse. Il n'y a pas lieu de prendre des mesures de protection particulières. L'Office fédéral de la protection de la population en charge de l'organisation de ce test remercie la population de sa compréhension.

Alarme eau (rupture de barrage)

Si il y a un déclenchement de l'alarme eau, la population se conformera au plan d'alarme communal «rupture de barrage».

Renseignements dans l'annuaire téléphonique et sur le télétexte

Tout signal d'alarme général qui retentirait à un autre moment signifie que la population pourrait être menacée. Dans ce cas, chacun est invité à écouter la radio, à suivre les instructions des autorités et à informer ses voisins. L'alarme eau ne retentit qu'après le signal de l'alarme générale et signifie que la population doit quitter immédiatement la zone dangereuse. De plus amples renseignements sur l'alarme et les consignes de comportement à observer figurent dans l'annuaire téléphonique, aux dernières pages. Ces indications sont désormais aussi disponibles sur le télétexte, à la page 662.



Matériel personnel

Matériel nécessaire en cas d'évacuation :



Chaussures de marche



Argent liquide



De l'eau en bouteille



Vêtements de rechange



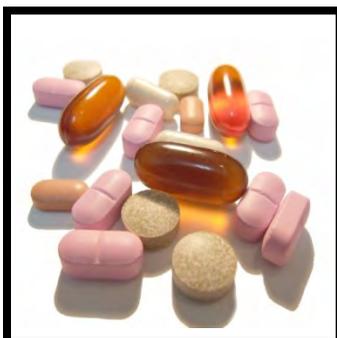
Lampe électrique avec batteries de rechange



Radio portable avec batteries de rechange



Affaires de toilette, linges



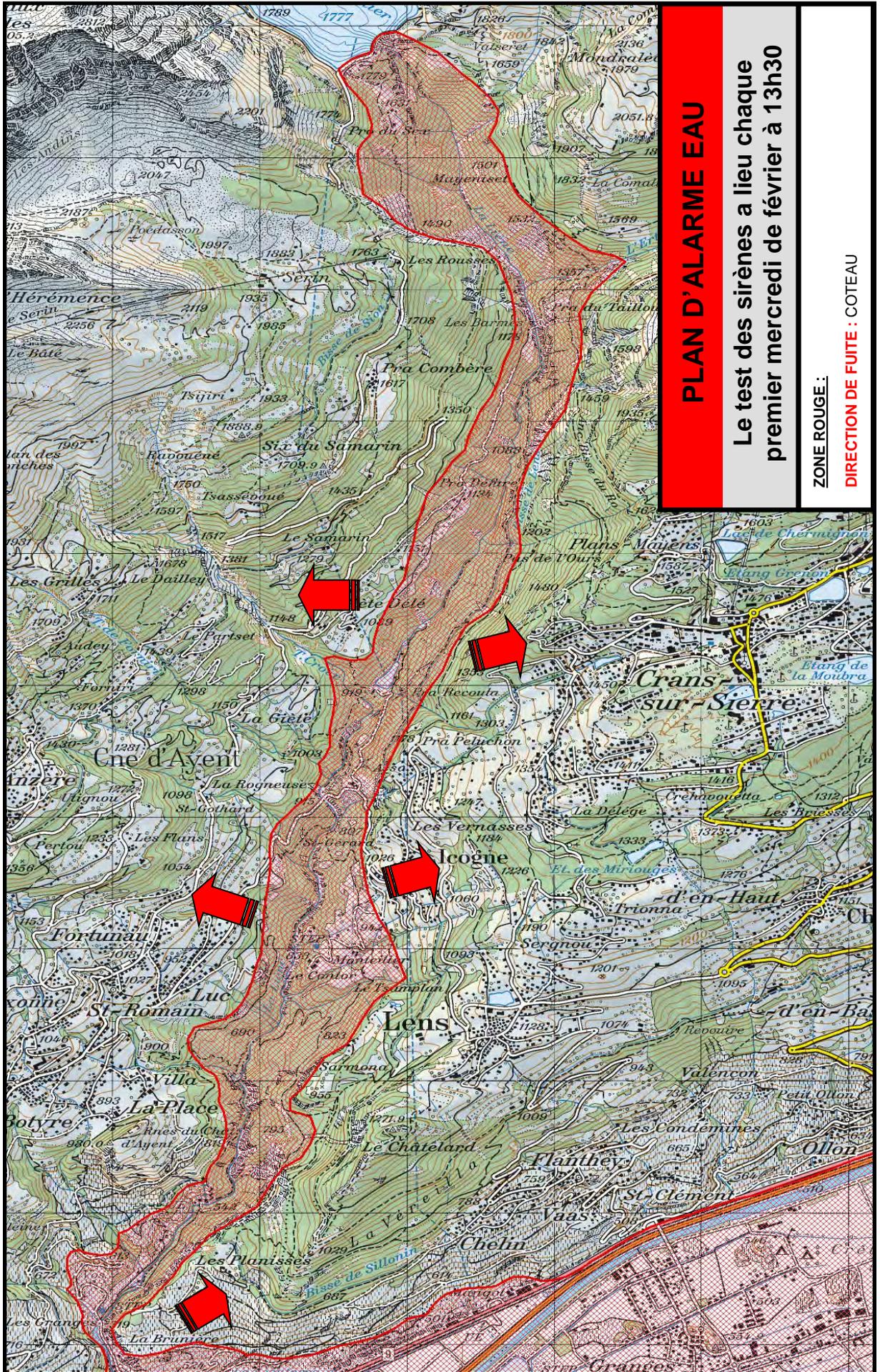
Médicaments importants



Pièce d'identité



Rupture de barrage



PLAN D'ALARME EAU

Le test des sirènes a lieu chaque
premier mercredi de février à 13h30

ZONE ROUGE :

DIRECTION DE FUITE : COTEAU

LA FIN D'ALARME SERA DIFFUSEE PAR LA RADIO

